



DÉLIBÉRATION N°055/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Septembre 2025

DEPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

Date de la convocation : 02/09/2025

Date de la publication : 02/09/2025

Secrétaire de séance : Madame Dominique CAPRAIS

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - RESSES Lisa - COUZIGOU Laurent - TILLOS Marie-Hélène.

Formant la majorité en exercice.

Excusés : M. Mme ALLARD Aurélie, MOHAND O'AMAR Abdelbaki, DALL'ANESE Lisa, DE MARCHI Céline, BAGES-LIMOGES Carine.

Absents :

Procurations : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte
M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique
Mme DE MARCHI Céline à M. RESSIOT Didier

Présents : 18
Procurations : 3
Votants : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 055/2025 OBJET : PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉS 2024 DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION.

La présente délibération a pour objet de présenter à chaque commune membre le bilan d'activités de Val de Garonne Agglomération pour l'année 2024.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-39,

L'article L5211-39 du CGCT prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il précise que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

AR Prefecture

047-214702334-20250908-055_2025-DE
Reçu le 09/09/2025

~~Monsieur le Président précise que le bilan d'activités 2024 sera présenté sous la forme d'un diaporama.~~

Le détail des éléments financiers du bilan d'activités 2024 sera remis dans un document numérique annexe au diaporama.

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport d'activités 2024 de Val de Garonne Agglomération.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 09/09/2025 et de l'affichage en date du 09/09/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,
Dominique CAPRAIS



Le Maire,
Gilles LAGAÛZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.